

Objet : Etude hydrosédimentaire sur le littoral de la commune de Saint-Cyprien

Marché n°20241231M

**D
E
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R 2123-1,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de prestations intellectuelles, pour le besoin d'une étude hydrosédimentaire sur le littoral de la commune de Saint-Cyprien,

Considérant le montant estimatif des prestations fixé à 72 700,00 € HT,

Considérant la consultation mise en ligne sur le profil acheteur et publiée au BOAMP,

Considérant les offres présentées par les soumissionnaires,

Considérant que l'offre de l'entreprise ARTELIA a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec ARTELIA, sise 4 rue Germaine Veyret-Verner, 38130 Echirolles, un marché de prestations intellectuelles, numéro N°20241231M pour une étude hydrosédimentaire sur le littoral de la commune de Saint-Cyprien, d'une durée de 16 semaines.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, soit 57 500,00 € HT, soit est inscrit au budget GEMAPI de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

18 DEC. 2024

**Le Président
Thierry DEL POSO**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20241218-2024-12-54D-AU
Date de télétransmission : 18/12/2024
Date de réception préfecture : 18/12/2024

16, rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60

Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114